

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 28 octobre 2024

Délibération N° DE_2024_080

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	13	14
Date de la convocation : 22/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphan MAURIN.

Présents : Catherine BLACLARD, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stéphan MAURIN, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés : Sophie BOISSIER représentée par Mathieu PUCHERAL

Absents et Excusés : Clara ARBOUSSET, Florence BOISSIER, Olivier MALACHANNE, Daniel MOLINES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Fabienne PUCHERAL MOLINES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : SDEE - Travaux d'électrification - Masméjean - BUISSON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26,

Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours, Vu les statuts du syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère,

M. le Maire expose :

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, un devis estimatif a été établi pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer cette opération opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Date de transmission de l'acte: 13/11/2024
Date de réception de l'AR: 13/11/2024

048-200057594-DE_2024_080-DE
A G E D I

DE_2024_080

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS résidence Buisson à Masmejean (soit 119ml)	21 172.09 €	Participation du SDEE	19 792.09 €
		Fonds de concours de la commune (1000€ + 19mlx20€)	1 380.00 €
Total	21 172.09 €	Total	21 172.09 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte la proposition de M. le maire ;

S'ENGAGE à verser le fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux ;

DECIDE d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

Stéphan MAURIN
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Fabienne PUCHERAL MOLINES
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 13/11/2024

Date de réception de l'AR: 13/11/2024

048-200057594-DE_2024_080-DE
A G E D I

DE_2024_080